

Commune de FLERS-EN-ESCREBIEUX

Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbaine

Pour information

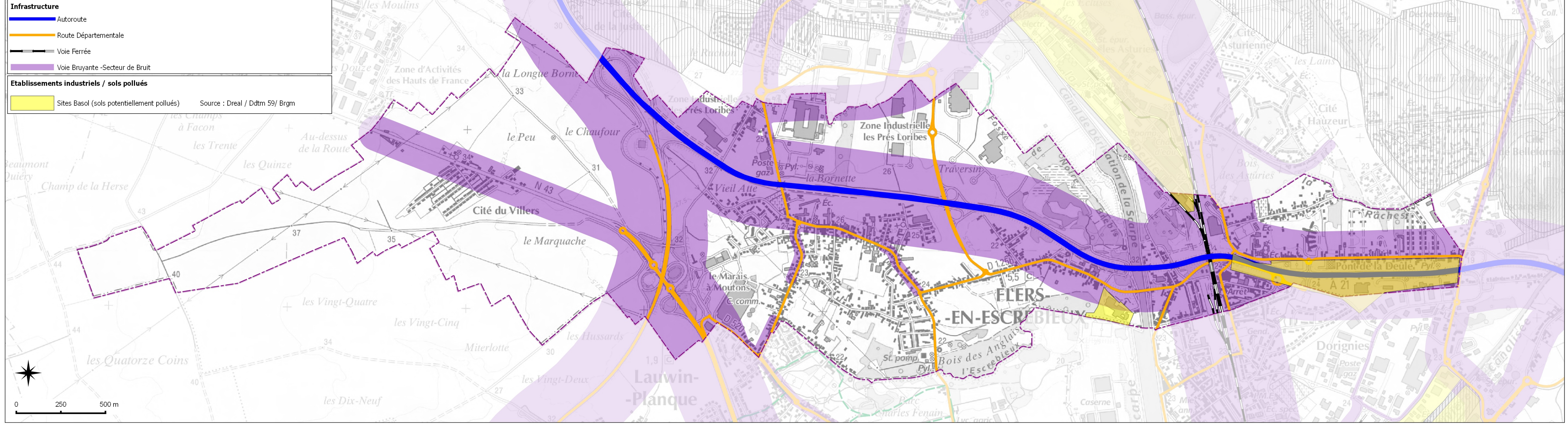
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 13/09/2014
Sources : Géomatique Sud
(C) Cadastre / PO - Dgfp
Email : ddtm.sud@nord.gouv.fr

| |
|----------------------------------|
| Infrastructure |
| Autoroute |
| Route Départementale |
| Voie Ferrée |
| Voie Bruyante - Secteur de Bruit |

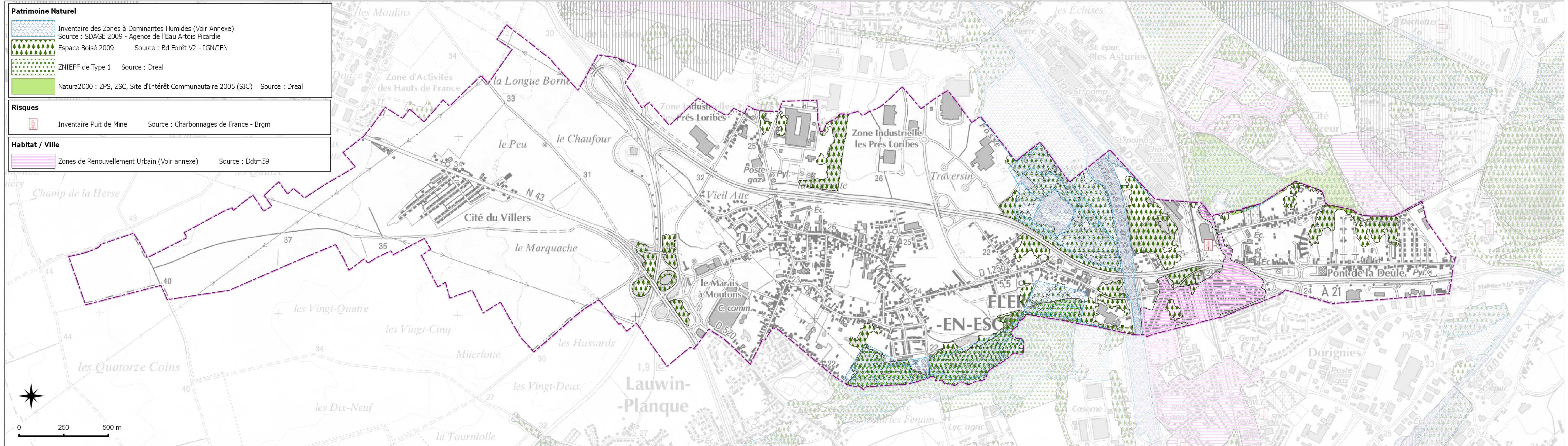
| |
|---|
| Etablissements industriels / sols pollués |
| Sites Basol (sols potentiellement pollués) Source : Dreal / Ddtm 59/ Brgm |



| |
|---|
| Patrimoine Naturel |
| Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie |
| Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN |
| ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal |
| Natura2000 : ZPS, SDC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : Dreal |

| |
|--|
| Risques |
| Inventaire Puit de Mine Source : Charbonnages de France - Brgm |

| |
|--|
| Habitat / Ville |
| Zones de Renouvellement Urbain (Voir annexe) Source : Ddtm59 |



| |
|---|
| schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue |
| Réservoirs de biodiversité |
| Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques |
| Réservoirs de biodiversité |
| Corridors écologiques |



Annexes

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports bruyants sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer autorisées de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer autorisées de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou tames par jour.
Les infrastructures en projet sont également concernées (des pollution de l'air d'origine d'origine publique ou municipale en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'infrastructure).

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'autorisation (AUI, PU et cartes communales) et les annexes administratives dans le domaine de l'eau présentent les zones humides en équivalent réglementaire. Le cadre des zones à dominantes humides est défini par le SDAGE (art 11° 2°) et sa mise en œuvre est définie dans les SAGE.
Le règlement des Zones à Dominantes Humides du SDAGE (ZDH) est donc formé à titre indicatif, afin de la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour définir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservation.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente, sans exploitation commerciale, de zones naturelles, faunistiques et floristiques, ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection de ces zones.
Le SAGE TVB vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reproduire...
Type I : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, caractérisées par la présence d'espèces, d'habitats ou de milieux remarquables, ou caractéristiques du patrimoine culturel national ou régional.
Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Inventaire Espace Boisé
Le référentiel géographique forestier de l'Etat est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.
Le RE Forêt est une base de données vectorielles de référence pour l'équipe forestière et les autres services.
Elaboré par photos interprétées d'images en infrarouge coudeuses de la FED (ORFED), la RE Forêt est réalisée par les services départementaux sur le territoire métropolitain.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVb)
L'objectif est de permettre la mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) et de la préserver.
Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à garantir sa permanence et restaurer ses capacités d'évolution et à la rendre en bon état de conservation.
Le SRCE-TVb vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reproduire...
Le SRCE-TVb est composé de :
- TVB : pour assurer l'équilibre de schéma en filières des basses terres.
Le SRCE-TVb du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

Natura 2000
Natura 2000 est un réseau européen coordonné par la Commission de l'Union européenne. Elle est composée de Sites Spéciaux de Conservation (SSC) et des Sites Spéciaux de Conservation (SSC).
Elles contribuent à la mise en œuvre de la directive européenne sur la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.
Elles sont issues de l'inventaire des Sites Spéciaux de Conservation (SSC) effectués à la commission en 2002 et 2005.

Sols Pollués
BASOL est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Une liste de sites classés est consultable sur le site de l'Etat.
Ces sites sont classés en fonction de leur degré de pollution.
Les sites classés en fonction de leur degré de pollution sont classés en fonction de leur degré de pollution.
Les sites classés en fonction de leur degré de pollution sont classés en fonction de leur degré de pollution.
Les sites classés en fonction de leur degré de pollution sont classés en fonction de leur degré de pollution.

Zones de Renouvellement Urbain
Cartographie des zones de renouvellement urbain arrêtée au 30/12/2014.
Elles sont définies par la commune et sont destinées à accueillir de nouvelles constructions.
Elles sont définies par la commune et sont destinées à accueillir de nouvelles constructions.
Elles sont définies par la commune et sont destinées à accueillir de nouvelles constructions.
Elles sont définies par la commune et sont destinées à accueillir de nouvelles constructions.